



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre des Communications
et des Médias

Réponse commune de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias et Madame Sam TANSON, Ministre de la Culture, à la question parlementaire n°8034 du 26 mai 2023 de Monsieur le Député Mars DI BARTOLOMEO concernant la participation du Luxembourg au prochain « Eurovision Song Contest ».

1)

Dans le contexte de l'édition 2023 du concours Eurovision de la chanson (Eurovision Song Contest), le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg a formellement annoncé son retour au concours en 2024. Selon le règlement du Concours Eurovision, les chansons qui participent au concours sont choisies lors de sélections nationales organisées par les diffuseurs participants. Le règlement précise encore que la sélection nationale est organisée sous la seule responsabilité du diffuseur participant concerné.

Des représentants du diffuseur participant luxembourgeois, CLT-UFA, sont en échange continu avec des représentants des ministères concernés dans le cadre d'un groupe de travail mis en place à cette fin. Dans ce contexte, sont également discutées les conditions qui devront être remplies par les candidat*es. Il est prévu que le ou la représentant*e du Luxembourg devra incarner le rayonnement musical du Luxembourg, et ce pour valoriser, sur le plan européen et international, non seulement les secteurs musical et créatif, mais également l'image du pays dans son ensemble. La CLT-UFA sera chargée d'élaborer un concept à cette fin permettant la sélection d'un ou une candidat*e ayant un ancrage culturel luxembourgeois.

Toutes les informations concernant le processus du choix du ou des candidat*es, ainsi que les modalités de candidature seront présentées début juillet 2023.

2)

Le Gouvernement a bien pris en compte les conséquences organisationnelles et financières d'une éventuelle victoire luxembourgeoise à l'Eurovision dans sa décision de soutenir la participation du Luxembourg dès l'édition de 2024. Ont été pris en compte, outre l'impact culturel et sociétal, l'influence positive sur la promotion de l'image de marque du Luxembourg ainsi que, comme on peut l'observer dans d'autres pays, le fait qu'une participation, et le cas échéant une victoire, aurait des répercussions positives sur le développement de l'industrie créative, et plus particulièrement sur l'industrie musicale. De plus, la tenue éventuelle d'un tel spectacle d'envergure internationale et des événements connexes se reflètera indéniablement sur l'hôtellerie locale et le tourisme de manière plus générale.

Luxembourg, le 27 juin 2023

Le Ministre des Communications
et des Médias

(s.) Xavier BETTEL